

# ARASMAC

RESPECT

Coordination

## Humanité

COLLABORATION

Réflexion

*Prévention*  
**Écoute**

*Confiance*

Engagement

Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay  
**RAPPORT D'ACTIVITÉ**

2016



# Sommaire

Abréviations . . . . .	1
Le billet de la Présidente . . . . .	2
Le mot du Directeur . . . . .	3
Organisation & logistique. . . . .	4
Le Centre social régional (CSR). . . . .	8
Les Agences d'assurances sociales (AAS) . . . . .	15
L'Accueil de l'enfance . . . . .	21
Finances . . . . .	28
Services sociaux privés spécialisés . . . . .	31
Conclusions . . . . .	32

# Abréviations

<b>AAS</b>	Agence d'assurances sociales
<b>AFJ</b>	Accueil familial de jour
<b>AJERE</b>	Accueil de jour des enfants de Rolle et environs
<b>AJERCO</b>	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs
<b>AJET</b>	Accueil de jour des enfants de Terre-Sainte
<b>AJOVAL</b>	Accueil de jour d'Orbe-La Vallée
<b>AI</b>	Assurance-invalidité
<b>AJEMA</b>	Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne
<b>AMF</b>	Accueillante en milieu familial
<b>ARAS</b>	Association régionale d'action sociale
<b>ARASMAC</b>	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
<b>AS</b>	Assistant(es) social(es/aux)
<b>ASE</b>	Assistant(e) socio-éducatif(ve)
<b>AVDaas</b>	Association vaudoise des agences d'assurances sociales
<b>AVEAS</b>	Association vaudoises des employés en assurances sociale
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>BIF</b>	Bureau information femmes
<b>CCVD</b>	Caisse cantonale vaudoise de compensation
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CI</b>	Conseil intercommunal
<b>CODIR</b>	Comité de direction
<b>CRD</b>	Centre régional de décision
<b>CS</b>	Credit Suisse
<b>CSP</b>	Centre social protestant

<b>CSR</b>	Centre social régional
<b>CVE</b>	Centre de vie infantile
<b>DSAS</b>	Département de la santé et de l'action sociale
<b>EdS</b>	Entrée de secours
<b>EHC</b>	Établissement hospitalier de la Côte
<b>EPT</b>	Équivalent plein temps
<b>FAJE</b>	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
<b>FVA</b>	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
<b>JAD</b>	Jeunes adultes en difficulté
<b>FORJAD</b>	Formation de jeunes adultes en difficulté
<b>LAJE</b>	Loi sur l'accueil de jour des enfants
<b>LPGA</b>	Loi sur la partie générale des assurances
<b>LASV</b>	Loi sur l'action sociale vaudoise
<b>MIS</b>	Mesures d'insertion sociale
<b>OCBE</b>	Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissages
<b>ORP</b>	Office régional de placement
<b>OSEO</b>	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
<b>PC Familles</b>	Prestations complémentaires Familles
<b>P-JAD</b>	Projet jeunes adultes en difficulté
<b>RAS</b>	Région d'action sociale
<b>RI</b>	Revenu d'insertion
<b>SAF</b>	Service d'aide familiale de Morges et environs
<b>SPAS</b>	Service de prévoyance et d'aide sociales
<b>SSP</b>	Suivi socio-professionnel

# Le billet de la présidente

**Au fil du temps, l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) est devenue un grand bateau suffisamment solide pour faire face aux multiples changements de cap insufflés par les nombreux défis propres à notre époque tels que le vieillissement de la population, les modifications de la cellule familiale, les nouvelles précarités, la crise de logement... Ces réalités ainsi que leurs conséquences sociales et financières amènent chaque année leur lot de modifications légales, réglementaires et impliquent des changements d'organisation à tous les niveaux de notre association.**

Qu'en est-il donc en 2016? Et bien, il convient de commencer par un changement lié simplement à la réalité de la vie politique et démocratique de notre canton, soit le changement de législature des Municipalités. Ainsi, suite aux élections, le Conseil intercommunal a été renouvelé tout comme le Comité de direction. En effet, Gisèle Burnet, Jean-Daniel Allemann, Marie Cottier et José-Manuel Fernandez sont allés naviguer sous d'autres cieux après de nombreuses années à œuvrer au sein de l'ARASMAC. Il m'importe ici de les remercier pour leur engagement, leurs compétences et leur enthousiasme mis au service des affaires sociales et de leur souhaiter bon vent dans leurs nouvelles occupations respectives. Les 3 membres restants du Comité de direction ont donc eu le plaisir d'accueillir Carine Tinguely, Pascal Lincio, Tania Séverin et Thi Ngoc Tu Wüst qui ont retroussé leurs manches et se sont mis dans le bain avec efficacité, ce qui augure d'un beau dynamisme pour faire face aux changements d'orientations qui ne manqueront pas d'arriver durant cette législature.

Sur le plan légal, au printemps 2016, le Grand Conseil a adopté des modifications de la Loi sur l'action sociale (LASV) afin de renforcer le dispositif de formation de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale. Ces dispositions sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elles impliquent un changement dans l'approche des jeunes qui font appel au Centre social régional puisqu'il s'agit d'éviter une entrée dans le dispositif d'aide sociale, de (re)nouer le contact avec les parents et de les impliquer ainsi que d'engager avec les jeunes un processus de formation. C'est un défi pour nos collaborateurs, mais un défi réjouissant puisque finalement il remet au centre le processus d'insertion et le rôle d'accompagnement de l'assistant social.

Les Agences d'assurances sociales (AAS), bien que n'ayant pas été sous la loupe du Grand Conseil, ne sont non plus pas en reste. D'une part, l'année 2016 a été l'occasion de finaliser l'organisation de l'agence de Morges afin d'en faire un Centre régional de décision pour les PC Familles (CRD) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Et plusieurs groupes de travail sont en cours sur l'avenir des agences en 2020, notamment quant à leur rôle dans le processus de maintien à domicile des personnes âgées.

Durant l'année 2016, le Grand Conseil s'est aussi penché sur les modifications de la Loi d'accueil de jour des enfants (LAJE) afin d'y intégrer l'art. 63a de la Constitution vaudoise sur la généralisation de l'accueil parascolaire. Les modifications ont été acceptées le 31 janvier 2017. Elles n'ont pas eu d'incidences sur le réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges Aubonne (AJEMA) durant l'année 2016, mais elles vont impliquer que nous nous penchions sérieusement sur la manière dont nous allons développer cet accueil et le rôle des associations scolaires intercommunales dans ce développement.

Comme le démontre ce bref résumé, les contours de l'ARASMAC sont voués à évoluer dans les années à venir, comme ceux de toutes les Associations régionales d'actions sociales. Nous avons un rôle à jouer dans ce devenir et il importe que les représentants des Municipalités soient proactifs dans les discussions avec le Canton afin de garantir une bonne gouvernance des prestations, une efficacité et une qualité dans la délivrance de ces dernières. En ce sens, le Conseil des régions d'action sociale entame des réflexions qui vous seront soumises ainsi qu'au Chef du département.

Pour terminer, il convient de remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui contre vents et marées assurent la délivrance des prestations de l'ARASMAC dans le respect des habitantes et habitants de notre district.

**La présidente  
Sylvie Podio**

## L'ARASMAC: plateforme régionale d'action sociale et familiale

L'Association consolide son rôle dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle en favorisant d'une part la formation des jeunes adultes et d'autre part, en développant des solutions d'accueil des enfants, soutenant ainsi le maintien de l'emploi de leurs parents.

En amont du dispositif d'aide sociale, le soutien aux familles à bas revenus est un défi majeur. Le dernier trimestre de l'année a été consacré à la mise en œuvre d'une nouvelle prestation en faveur des familles ayant des revenus insuffisants.

Cette nouvelle prestation évitera, dans la mesure du possible, le recours aux prestations d'aide sociale du Centre social régional (CSR). Il s'agit des Prestations complémentaires pour familles (PC Familles).

Cette aide est fournie par un Centre régional de décision (CRD) basé dans les locaux de l'agence d'Assurance sociale de Morges.

---

***La force de la communauté se mesure  
au bien-être du plus faible de ses membres.***

---

**Préambule de la Constitution fédérale**

### **Le temps du rapport d'activité, c'est également:**

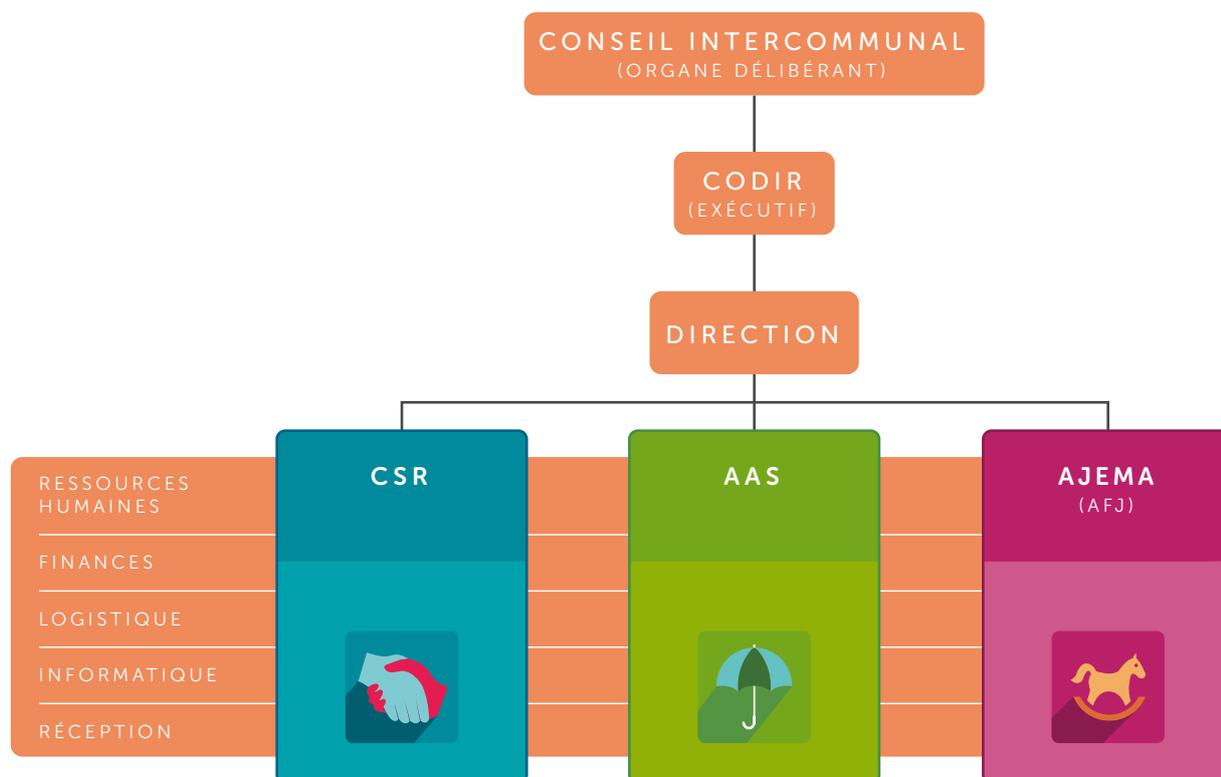
Le moment opportun pour pouvoir, publiquement, féliciter et remercier l'ensemble des collaborateurs•trices de l'ARASMAC, qui, malgré les difficultés constantes qu'ils rencontrent au quotidien, ainsi que la charge de travail toujours importante dont témoigne ce rapport d'activité, sait entretenir au quotidien la bonne humeur ainsi qu'un investissement professionnel et constant en faveur d'une clientèle souvent démunie face à la complexité de nos systèmes d'assurances et d'assistance sociale ou qui se trouve régulièrement confrontée au manque de places d'accueil de jour pour les enfants, tant dans le milieu de l'accueil collectif que familial.

Je tiens également à remercier les membres du Comité de direction pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que les représentants des Communes membres de l'ARASMAC pour leur confiance et leur soutien.

**Le directeur  
Daniel Vouillamoz**

# Organisation & logistique

## Organigramme



## Répartition des collaborateurs par secteur au 31.12.2016



79 COLLABORATEURS FIXES (59 EPT) ET 133 AMF

EPT = Équivalent plein temps

## Le Comité de direction

La composition du Comité de direction (CODIR) au 31 décembre 2016:

### Présidente

**Podio** Sylvie

### Vice-présidente

**Muller** Ruth

### Membres

**Baudet** Nicole

**Lincio** Pascal

**Séverin** Tania

**Tinguely** Carine

**Wüst** Thi Ngoc Tu

### Directeur

**Vouillamoz** Daniel

### Secrétaire

**Bickel** Dominique

Au cours de l'année 2016, durant ses 12 séances, le Comité de direction de l'ARASMAC s'est principalement penché sur les dossiers suivants:

- suivi des travaux du Conseil des régions
- le développement du Réseau AJEMA
- les projets d'avenir pour les AAS
- suivi de la gestion du personnel et prise des décisions qui s'imposent

## Le Conseil intercommunal

La composition du Conseil intercommunal (CI) au 31 décembre 2016:

### Président

**Guignard** Laurent

### Secrétaire

**Bickel** Dominique

Le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois en 2016 sous la présidence de M. Jean-Jacques Mercier, municipal à Vullierens et président sortant, et de M. Laurent Guignard, Municipal à Gimel, élu nouveau président pour la législature 2016-2021.

## Le Conseil des régions

Le Conseil des régions RAS assure le rôle important de liaison entre les régions d'action sociale et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et se voit confier, dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des responsabilités importantes.

En 2016, le Conseil des régions a été particulièrement actif concernant le transfert des Prestations complémentaires Familles de la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) AVS aux régions.

Le Conseil des régions est constitué par les Présidents/es des Associations RAS et des directeurs(trices) des ARAS.

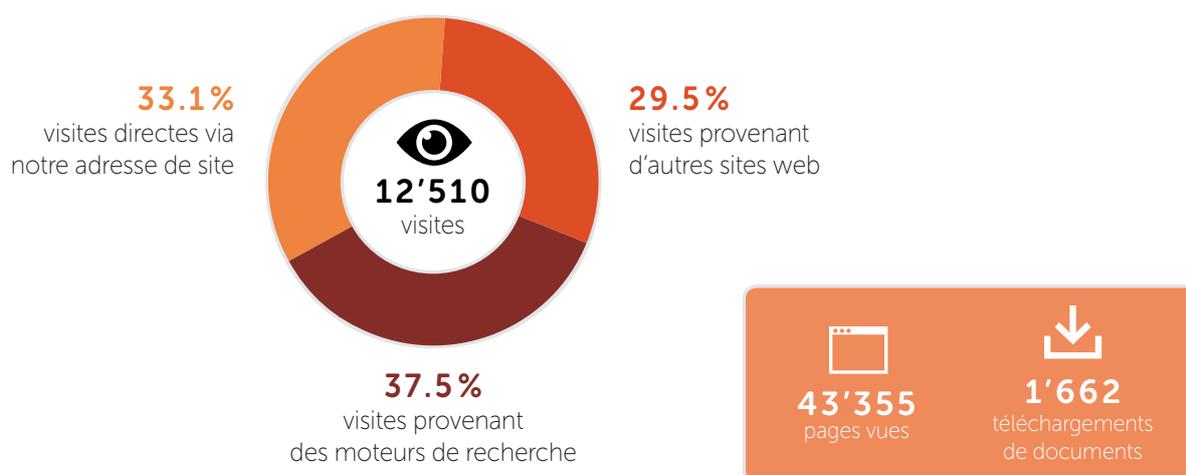
## Locaux

En 2016, nous avons procédé à quelques aménagements de bureaux concernant le secteur du CSR (Revenu d'insertion, RI). En effet, des bureaux initialement prévus pour 2 collaborateurs ont été organisés avec 3 postes de travail.

D'autre part, avec la mise en place de la nouvelle prestation du Centre régional de décision, les locaux de l'Agence d'assurances sociales de Morges ont été repensés pour créer un pôle spécifique «taxation CRD» composé de 3 collaboratrices.

## Informatique

Notre site internet [www.arasmac.ch](http://www.arasmac.ch) qui a bouclé sa deuxième année de fonctionnement est toujours aussi plébiscité. Son rythme de croisière est lancé et nous pouvons observer qu'à la fin de décembre 2016 les données suivantes ont été relevées:



Une réalisation importante a été opérée en 2016 concernant notre réseau informatique. Pour mémoire, la gestion informatique de l'ARASMAC était confiée, d'une part au Canton pour ce qui concerne les AAS d'Aubonne, Prévèrenge, Saint-Prex ainsi que pour l'AAS et le CSR de Cossonay. D'autre part, le service informatique de la Ville de Morges est en charge de la gestion pour le CSR de Morges, l'AFJ-AJEMA et l'AAS de Morges.

Cette double gestion engendrait de nombreux inconvénients dans le fonctionnement quotidien des collaborateurs (répertoires de fichiers pas sur le même réseau, versions différentes des systèmes d'exploitation ainsi que des logiciels). Nous avons donc pris la décision de rapatrier toute notre gestion informatique vers le service informatique de la Ville de Morges.

Cette migration informatique a débuté au second semestre de 2016 pour s'achever en début d'année 2017 avec la connexion du site de Cossonay.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement l'équipe du service informatique de la Ville de Morges pour son travail professionnel, ainsi que de notre excellente collaboration.

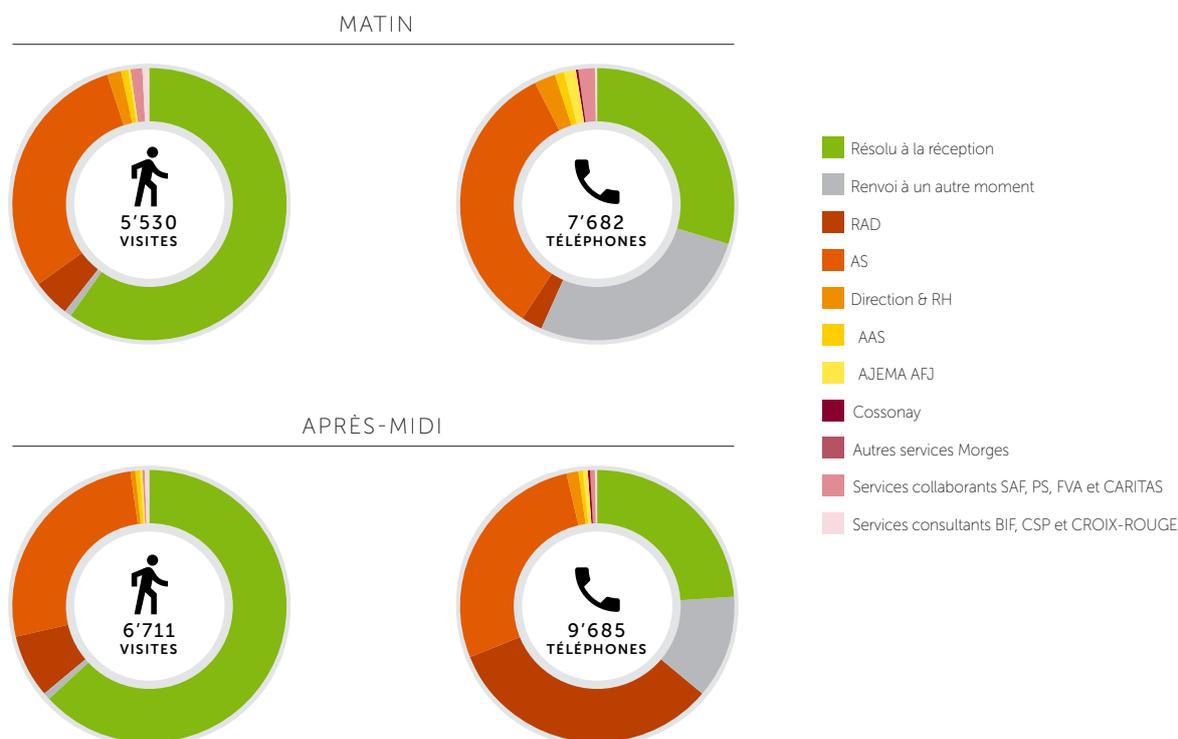
## Archives

Comme chaque année, nous procédons au travail d'archivage des documents grâce à l'engagement d'étudiants; le volume de classement devient toujours plus imposant.

## Statistiques de la réception CSR Morges-Aubonne-Cossonay

Les réceptionnistes effectuent un travail d'information et de tri important; en effet, plus de 41% des demandes des clients, par téléphone ou au guichet, sont réglées ou réorientées à ce stade.

Nous constatons à la lecture du schéma suivant que la réception a enregistré 12'241 visites (contre 10'100 en 2015) et 17'367 appels téléphoniques (contre 14'775 en 2015).



## Ressources humaines

### Nouvelle politique salariale

Le système de la nouvelle politique salariale a été fortement simplifié dans sa structure puisqu'il est passé de 32 classes de salaires à 10. Le salaire maximal de toutes les classes de salaires a été augmenté et la vitesse de progression annuelle des salaires a été adaptée aux politiques salariales modernes (auparavant le plafond était atteint en 12 ans seulement, alors que dans la nouvelle politique salariale il y a 26 échelons).

L'amplitude salariale a également été revue et se situe à 40% pour toutes les fonctions.

### Renforcement des équipes

L'année 2016 a été marquée par 11 entrées pour seulement 6 départs de collaborateurs (hors CDD et stagiaires). 7 nouveaux postes et fonctions ont été créés, tous secteurs confondus, en particulier pour faire face à l'augmentation des dossiers RI (2.1 EPT) et pour la gestion du Centre régional de décisions créé à l'Agence d'assurances sociales de Morges (1.2 EPT).

Les fonctions créées sont: Adjoint de direction CSR, Assistante sociale coach et Collaboratrice administrative aux enquêtes RI.

Enfin, le poste d'Apprenti de commerce (voie E) a été ouvert et le recrutement a été effectué. Nous nous réjouissons d'ores et déjà d'accueillir notre nouvel apprenti à la rentrée d'août 2017 et d'apporter ainsi notre contribution à la relève.



## Le Centre social régional (CSR)



L'année 2016 a été marquée par la réorganisation du CSR. En effet, un nouvel adjoint a pris ses fonctions, au 1<sup>er</sup> janvier et a pour but de coordonner l'ensemble des secteurs du CSR (social, financier et administratif), avec l'appui de 4 chefs d'équipes. En fin d'année, on dénombrait 42 collaborateurs (sans Contrat à durée déterminée) pour 32.03 équivalents plein temps au sein du CSR.

### Secteur social

Les deux missions principales des assistants sociaux sont:

- Prévenir ou limiter le recours au Revenu d'insertion en fournissant aux demandeurs une aide personnalisée (art 24 LASV).
- Aider les bénéficiaires RI à retrouver leur autonomie par l'encadrement, le soutien, l'information et le conseil, ainsi que par l'intervention coordonnée avec d'autres organismes. (art 48 et suivants LASV).

Pour mener à bien ces missions, les 14 assistants sociaux du CSR, basés à Morges (8.7 EPT) et à Cossonay (1.6 EPT), sont amenés chaque année à s'adapter à divers changements et évolutions, à la fois des normes et directives du Service de Prévoyance et d'aide sociales du canton de Vaud (SPAS) et à ceux liés à l'organisation du CSR.

Le projet pilote du SPAS de Suivi socio-professionnel (SSP) auquel a participé notre CSR a été mené à son terme et d'autres dispositions ont été prises pour améliorer l'intégration professionnelle des Jeunes adultes de 16 à 25 ans (JAD) et des moins jeunes. Le dialogue a été aussi instauré avec les parents pour les Jeunes adultes en difficulté (JAD). Ces divers projets ont amené les assistants sociaux de notre CSR à s'adapter à de nouvelles pratiques et à poursuivre leur formation continue dans divers domaines leur permettant d'améliorer sans cesse l'accompagnement des bénéficiaires.

Les missions des assistants sociaux les ont conduits en 2016 à poursuivre une collaboration intense avec les autres instances de l'État ainsi que les organismes avec lesquels un suivi des bénéficiaires est indispensable. Ils ont aussi orienté régulièrement ces derniers vers les institutions à solliciter pour obtenir des droits financiers subsidiaires au RI comme les Agences d'assurances sociales, les caisses chômage, l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissages (OCBE), les allocations familiales, l'aide au logement, etc.).

Afin de suivre les changements d'organisation internes et externes, les assistants sociaux ont participé en 2016 à des colloques internes de divers types comme «les colloques insertion», dans lesquels ont été invités des organismes du réseau, notamment des spécialistes de l'insertion socio-professionnelle, venus présenter des mesures nouvelles ou en transformation. Des colloques permettant des «intervisions» ont été mis en place cette année, pour permettre aux assistants sociaux de présenter à leurs collègues des situations difficiles, pour solliciter leurs points de vue et leur expérience. Ces colloques ont aussi permis d'aborder des thèmes qui les concernent tous afin de les examiner ensemble et d'échanger sur les pratiques. Enfin, les colloques généraux ont permis la transmission des informations, notamment sur l'organisation interne et les directives.

Au sujet de la vie interne du CSR, les assistants sociaux ont connu des changements importants de collaborateurs. En effet, divers projets pilotes auxquels a participé notre CSR avaient permis la création de postes d'assistants sociaux de durée déterminée. De même, trois congés-maternité ont amené ce type d'engagements. La fin de l'année a vu les derniers départs de ces assistants sociaux auxquels l'équipe avait fait bon accueil et une nouvelle énergie a été apportée par les nouvelles arrivantes (l'équipe restant en grande partie féminine). Le nouvel adjoint de direction CSR, par son rôle de coordinateur, a insufflé aussi une dynamique nouvelle dans la collaboration des assistants sociaux avec leurs collègues administratifs.

La création de la fonction de «Coach AS» a permis aussi de bien accompagner ces changements dans le courant 2016, par la mise en place de toute une procédure d'accueil, de formation interne et de suivi des nouveaux assistants sociaux.

## Secteur administratif

Le secteur administratif, 22 collaborateurs (17.1 EPT), est géré depuis janvier 2016 par deux cheffes d'équipes.

Au vu de l'augmentation constante des demandes d'aide RI, les effectifs du secteur ont été revus à la hausse (2.1 EPT). Des engagements supplémentaires ont notamment permis de faire face à la surcharge de travail dans le secteur, d'améliorer les procédures et outils de suivi des dossiers, ainsi que de faire face à l'application de différentes nouvelles directives émises par le SPAS qui sont entrées en vigueur en 2016 (révisions annuelles des dossiers, indépendants, propriétaires, loyers etc.).

La formation des nouveaux collaborateurs administratifs a également été optimisée par le coaching d'un parrain/marraine durant les trois premiers mois de leur activité, permettant un réel plan d'intégration pour ces nouvelles collaboratrices.

Une recrudescence de demandes d'attestation RI dans le but de déposer un dossier de naturalisation est à noter, à savoir 750 demandes traitées, soit une augmentation de 550 attestations supplémentaires pour 2016.

Par ailleurs, des échanges inter-secteurs ont été mis en place afin de privilégier la communication entre les différents secteurs de l'ARASMAC et de mieux comprendre les différents corps de métiers représentés au sein des secteurs.



## Insertion 2016

### Mesures d'insertion sociale (MIS)

397 mesures d'insertion sociale ont été octroyées en 2016, dont un peu plus de 10% grâce au budget des mesures individualisées. Dans 40% des cas, le budget des mesures individualisées a été utilisé pour financer des places dans les mesures conventionnées mais il a également servi au financement, par exemple, de formations telles qu'auxiliaire de santé Croix-Rouge, agent de maintenance ou secrétaire médicale.

Les mesures visant l'emploi ou la formation sont toujours les plus nombreuses à être mises sur pied. Cette année, les prestations d'aide à la préservation de la situation économique ont particulièrement été utilisées, notamment au travers d'une mesure relativement récente de soutien individuel à la gestion budgétaire.

### Projet pilote protocole jeunes adultes (P-JAD)

Durant l'année 2016, 124 jeunes adultes sans formation professionnelle achevée, dont 11 avec des parents au RI, ont été orientés sur une permanence spécifique. Pour près de la moitié de ces situations (53), une rencontre avec les parents a pu avoir lieu. Ces rencontres ont été riches et très variées et ont permis des interventions plus ciblées, se limitant parfois à accompagner le jeune à la construction de son projet professionnel en lui proposant une mesure adaptée.

L'évaluation de ces situations a conduit à l'ouverture de 58 dossiers d'aide financière RI ainsi qu'à l'ouverture de 10 dossiers d'appui social.

À la fin de cette année 2016, la décision de spécialiser des AS en vue de l'accueil de cette population JAD a été prise. Dès lors, une réflexion a été entamée en vue de l'organisation de ce nouveau fonctionnement.

## Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD)

20 JAD ont pu intégrer cette année le programme FORJAD afin de pouvoir bénéficier du suivi de la mesure Accent (Accompagnement en entreprise).

### Enquêtes CSR réalisées en 2016

En 2016, 32 enquêtes et rapports ont été effectués au sein du CSR de Morges, dont trois enquêtes préalables.

#### Parmi ces 32 enquêtes:

- 10 (les trois enquêtes préalables ainsi que sept enquêtes en cours de droit) se sont avérées sans fraude
- 22 confirment des soupçons de fraude, dont 1 cumule six fraudes, 1 cumule cinq fraudes, 1 cumule trois fraudes, 3 cumulent deux fraudes et 16 font état d'une fraude.

Il est à noter qu'une nouvelle organisation a été mise en place. L'enquêtrice a baissé son taux d'activité en fin d'année de 20% et un nouveau poste de collaboratrice administrative liée aux enquêtes a été créé (40%) afin que l'enquêtrice puisse se concentrer d'avantage sur des interventions dites «terrain».

Le CSR a traité en moyenne 906 dossiers en 2016 (moyenne mensuelle des dossiers payés) contre 856 en 2015, soit une hausse de 50 dossiers.





COMMUNE	2014	2015	2016	%
A1 Aclens	8	11	9	0.53
A2 Allaman	11	10	15	0.88
A3 Apples	13	10	14	0.82
A4 Aubonne	62	67	68	3.99
B1 Ballens	5	3	2	0.12
B2 Berolle	5	8	7	0.12
B3 Bière	59	58	71	4.17
B4 Bougy-Villars	3	2	7	0.41
B5 Bremblens	8	3	2	0.12
B6 Buchillon	1	2	5	0.29
B7 Bussy-Chardonney	1	1	3	0.18
C1 Chavannes-le-Veyron	1	1	3	0.18
C2 Chevilly	2	1	3	0.18
C3 Chigny	4	6	11	0.65
C4 Clarmont	0	2	4	0.23
C5 Cossonay	92	101	94	5.52
C6 Cottens	1	2	3	0.18
C7 Cuarnens	3	3	4	0.23
D1 Denens	16	11	12	0.70
D2 Denges	36	33	29	1.70
D3 Dizy	3	1	1	0.06
E1 Echandens	33	25	43	2.52
E2 Échichens	20	14	15	0.88
E3 Eclépens	20	18	17	1.00
E4 Etoy	39	43	42	2.47
F1 Féchy	4	5	5	0.29
F2 Ferreyres	1	5	4	0.23
G1 Gimel	41	43	46	2.70
G2 Gollion	11	7	7	0.41
G3 Grancy	1	5	4	0.23

COMMUNE	2014	2015	2016	%
L1 La Chauv	3	3	1	0.06
L2 L'Isle	18	17	26	1.53
L3 Lavigny	15	23	19	1.12
L4 Lonay	32	27	22	1.29
L5 Lully	6	7	6	0.35
L6 Lussy-sur-Morges	3	3	1	0.06
M1 Mauraz	0	0	1	0.06
M2 Mollens	8	6	4	0.23
M3 Mont-la-Ville	6	8	8	0.47
M4 Montherod	13	10	10	0.59
M5 Montricher	15	14	15	0.88
M6 Morges	547	561	541	31.77
O1 Orny	3	4	3	0.18
P1 Pampigny	16	16	20	1.17
P2 Pompaples	30	32	32	1.88
P3 Préverenges	119	111	111	6.52
R1 Reverolle	1	5	5	0.29
R2 Romanel-sur-Morges	5	4	4	0.23
R3 La Sarraz	74	88	85	4.99
S1 Saubraz	3	6	8	0.47
S2 Senarclens	1	2	0	0.00
S3 Sévery	8	4	5	0.29
S4 St-Livres	16	17	15	0.88
S5 St-Oyens	5	5	6	0.35
S6 St-Prex	103	100	103	5.05
T1 Tolochenaz	64	55	66	3.88
V1 Vaux-sur-Morges	1	1	1	0.06
V2 Villars-sous-Yens	5	5	7	0.41
V3 Vufflens-le-Château	1	2	4	0.23
V4 Vullierens	3	3	2	0.12
Y1 Yens	16	12	18	1.06

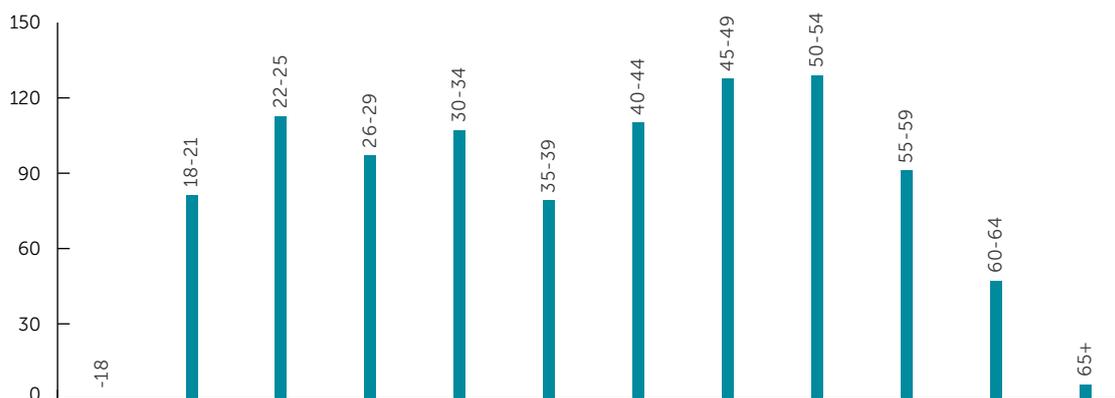
Total des dossiers traités **1'647** **1'655** **1'703** **100**

## Bénéficiaires RI

	REVENU D'INSERTION	DOSSIERS NON-FINANCIERS	TOTAL	% RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (RÉF=2001)
2006	907	160	1'067	-3.52%
2007	950	150	1'100	3.09%
2008	957	160	1'117	1.55%
2009	1'000	145	1'145	2.50%
2010	1'045		1'045	4.50%
2011	1'221		1'221	16.84%
2012	1'522		1'522	24.65%
2013	1'560		1'560	2.50%
2014	1'535		1'535	-1.60%
2015	1'598		1'598	4.10%
2016	1'653		1'653	3.44%

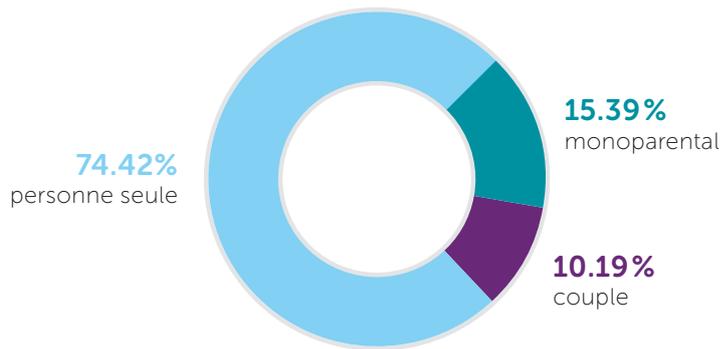
L'écart du nombre de dossiers traités par rapport au relevé du nombre de dossiers par commune peut s'expliquer par le fait des déménagements des bénéficiaires en cours d'année.

## Tranches d'âge des bénéficiaires



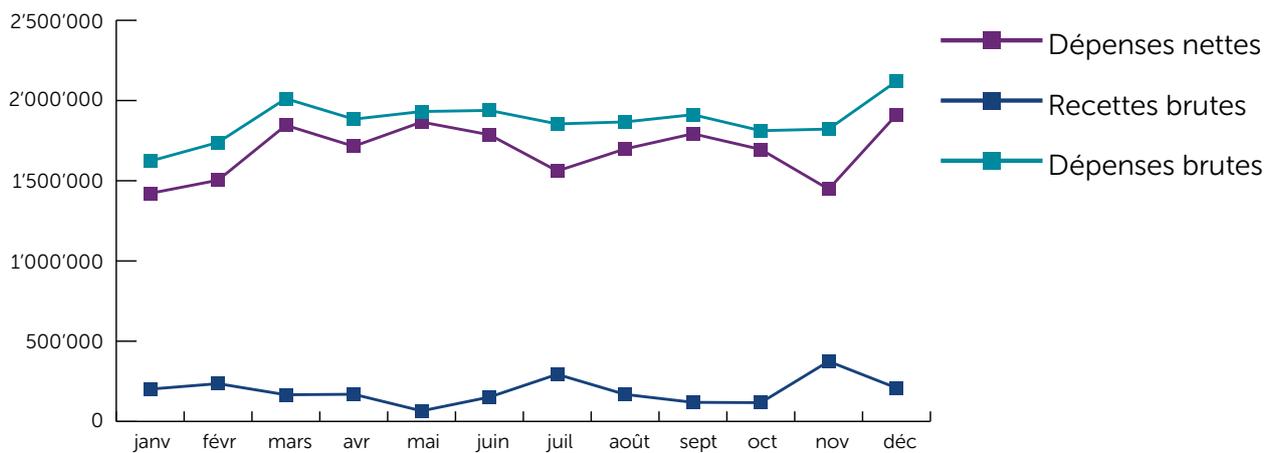
Le tableau relatif aux types de ménage aidés démontre une nouvelle fois que la catégorie surreprésentée est celle des personnes seules.

En 2016, cette proportion s'élève à près d'un trois quarts des dossiers RI. Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants constituent également un type de ménage fortement représenté soit 15.39%, soit une légère augmentation par rapport à 2015 (+ 1.9%).



## CSR Morges-Aubonne-Cossonay

À la lecture du graphique ci-dessous, on constate une augmentation nette des aides allouées. Cette augmentation des aides sociales versées s'explique essentiellement par la hausse du nombre de dossiers.





## Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)



Ce service à la population vient en aide aux citoyens pour les renseigner et les aider à obtenir diverses prestations d'assurances sociales. Le personnel des cinq agences dispersées à travers le district de Morges est à disposition pour conseiller et orienter les personnes, aider à compléter les démarches afin d'obtenir diverses prestations cantonales ou fédérales ainsi que pour s'affilier à l'AVS.

### Volume de travail

La charge de travail pour l'année 2016 a suivi la progression constante observée ces dernières années. Le nombre de prestations demandées auprès de nos agences est en augmentation tout comme le nombre de personnes faisant appel à nos services. Au cours de l'année, près de 15'000 personnes se sont présentées dans nos agences pour diverses sollicitations.

Le tableau ci-dessous représente le nombre de dossiers de demandes de prestations déposés dans les AAS en 2016.

AGENCES	PC		PC FAMILLES		RENTE-PONT	AFFILIATIONS AVS		SUBSIDE LAMAL
	demandes	révisions	demandes	révisions		indépendants	sans activité	
<b>Aubonne</b>	59	25	37	25	10	21	92	263
<b>Cossonay</b>	58	50	84	31	14	5	97	425
<b>Morges</b>	151	158	103	55	14	24	274	778
<b>Préverenges</b>	32	31	19	12	4	6	59	186
<b>St-Prex</b>	33	23	19	26	3	10	75	181
<b>Total</b>	<b>333</b>	<b>287</b>	<b>262</b>	<b>149</b>	<b>45</b>	<b>66</b>	<b>597</b>	<b>1833</b>



Le nombre de subsides octroyés pour le paiement des primes d'assurance maladie de base (LAMal) reste substantiel. Nous pouvons constater l'évolution des demandes au cours des trois dernières années dans notre région en consultant le tableau suivant.

## Progression des bénéficiaires de subsides pour l'assurance maladie

AGENCES	2013	2014	2015	2016
<b>Aubonne</b>	1'995	2'152	2'237	2'237
<b>Cossonay</b>	2'800	3'077	3'225	3'359
<b>Morges</b>	5'468	5'792	5'870	5'894
<b>Préverenges</b>	1'631	1'762	1'825	1'873
<b>St-Prex</b>	1'487	1'583	1'616	1'639
<b>Total</b>	<b>13'381</b>	<b>14'366</b>	<b>14'773</b>	<b>15'002</b>

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de dossiers comptabilisés par la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) pour les cinq agences de l'ARASMAC:

	2013	2014	2015	2016
<b>Employeurs de personnel</b>	2'565	2'647	2'818	2'944
<b>Personnes de conditions indépendante (PCI)</b>	2'722	2'757	2'800	2'822
<b>Personnes sans activité lucrative (PSA)</b>	2'983	3'135	3'222	3'113
<b>Rentes AVS</b>	6'874	8'323	8'617	8'795
<b>Prestations complémentaires AVS-AI</b>	2'117	2'528	2'629	2'669
<b>Prestations complémentaires familles</b>	155	195	224	254
<b>Rentes-pont</b>	62	70	58	33

## Centre régional de décision Morges-Aubonne-Cossonay pour Prestations complémentaires Familles

Un des éléments notables de l'année 2016 a été les travaux de préparation à l'ouverture du Centre régional de décision (CDR) Morges-Aubonne-Cossonay pour le traitement des Prestations complémentaires pour familles (PC Familles).

Pour rappel, les PC Familles sont une prestation cantonale visant à venir en aide aux familles qui travaillent sans arriver à couvrir les besoins essentiels de leur ménage. Six CRD ont été créés à travers le canton de Vaud durant l'année 2016 dans le but de régionaliser le traitement des PC Familles auparavant administrées par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS.

La mission d'un CRD est d'offrir un service complet en matière de PC Familles à tous les citoyens de sa région. Ce service va du simple renseignement au calcul de la prestation qui aboutit à une décision de droit. Le remboursement des frais de garde et de maladie des bénéficiaires fait aussi partie des responsabilités de ce centre.

Situé au sein de l'Agence d'assurances sociales de Morges à l'avenue de Lonay 2bis, le CRD de Morges a ouvert ses portes le 3 janvier 2017. Trois collaboratrices internes ont postulé pour devenir gestionnaires de PC Familles et ont suivi une formation intensive de deux mois donnée par le CRD de Lausanne. La responsable du CRD est la préposée de l'Agence d'assurances sociales de Morges sous la responsabilité de l'adjointe du secteur.

## Le rôle des Agences d'assurances sociales en matière de PC Familles

Les cinq Agences d'assurances sociales du district assurent aujourd'hui cette prestation.

Lors d'un entretien avec des parents, le personnel d'agence peut détecter que la situation de la famille pourrait remplir les conditions d'octroi des PC Familles. Les parents sont informés de ce droit ainsi que des prestations qui en découlent. Ils sont renseignés et aidés pour entreprendre leur démarche auprès du CRD. Les bénéficiaires des PC Familles pourront toujours s'adresser à l'agence liée à leur lieu de domicile pour des questions d'ordre général ou pour déposer des documents à l'attention du CRD.

### Le rôle du CRD

Un gestionnaire du CRD suit une famille tout au long de sa démarche PC Familles. Il reçoit en entretien la famille lors du dépôt de la demande formelle, il vérifie la situation financière et personnelle de celle-ci, calcule le droit à la prestation et rend une décision.

Les gestionnaires aident et conseillent les bénéficiaires face à leurs droits et obligations. Lorsque la situation de la famille change, le droit à la prestation est recalculé. De plus, une révision annuelle du droit est prévue par la loi. Le CRD rembourse les factures de frais médicaux de base de la famille ainsi que les frais de garde des enfants permettant aux parents de travailler. Le CRD assure tout le travail administratif en lien avec les divers partenaires et autorités d'application en matière de PC Familles.

### Aide aux bénéficiaires RI pour adapter leurs polices d'assurance maladie LAMal

Pour la deuxième année de suite, les Agences d'assurances sociales ont pris en charge cette tâche vis-à-vis des bénéficiaires RI qui avaient des primes d'assurances maladie au-dessus de ce que le canton octroie comme subside maximum pour cette catégorie d'assurés. Le montant de la prime qui dépasse le montant maximum couvert par le subside est entièrement à la charge du bénéficiaire RI, montant que ce dernier devra payer avec ce que le CSR lui octroie pour couvrir ses besoins vitaux.

Le personnel des agences a pris contact avec les bénéficiaires RI qui avaient des parts de prime restant à leur charge afin de leur proposer de l'aide pour modifier leurs polices LAMal. Pour certaines personnes, une modification de leur police d'assurance maladie était suffisante, pour d'autres un changement de caisse-maladie était nécessaire. En raison de la forte augmentation des primes maladie pour 2017, la majorité des personnes ont été obligées d'augmenter leur franchise ou de prendre une option d'assurance.

Le personnel des agences a fait face à cette tâche considérable avec beaucoup de diligence durant les mois d'octobre et novembre. En tout, 78% des personnes contactées ont été aidées à optimiser leur assurance maladie et éviter ainsi des frais que le RI ne couvre pas.

La statistique ci-dessous démontre les résultats de cette action.

### Aide au changement d'assurance LAMal des bénéficiaires RI

AAS	BÉNÉFICIAIRES CONTACTÉS	CHANGEMENT DE FRANCHISE	CHANGEMENT D'ASSUREUR	AUTRE MODIFICATION	SUBSIDES DÉPLAFONNÉS
<b>Aubonne</b>	59	34	3	7	9
<b>Cossonay</b>	60	29	5	7	1
<b>Morges</b>	201	102	25	43	45
<b>Préverenges</b>	43	22	3	0	4
<b>St-Prex</b>	52	25	6	13	15
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>212</b>	<b>42</b>	<b>70</b>	<b>74</b>



## Des nouvelles des cinq agences

Il est à noter que le fonctionnement des cinq agences est le même, se fondant sur les mêmes processus, documents-types et prise en charge de la clientèle. Cette situation garantit non seulement une égalité de traitement à la population mais donne aussi la souplesse de trouver du personnel de remplacement à travers les cinq agences lors d'absences.

Des remerciements sincères vont à l'ensemble des collaboratrices de nos agences pour leur flexibilité dans les remplacements et leur engagement tout au long de l'année.

### Agence d'Aubonne

Une nouvelle collaboratrice a été engagée au 1<sup>er</sup> septembre pour remplacer une collaboratrice qui a quitté ses fonctions après plus de 11 années de service à l'agence d'Aubonne.

### Agence de Cossonay

Le préposé a été en arrêt maladie durant cinq mois suite à une opération. Les collaboratrices de l'agence ont été soutenues par du personnel provenant de plusieurs autres agences afin de pouvoir répondre aux demandes de la population. La préposée de Préverenges, une collaboratrice de Morges ainsi que l'adjointe ont effectué des remplacements de février à juin.

### Agence de Morges

Plusieurs changements sont intervenus au sein de l'agence de Morges, principalement en vue de l'ouverture du Centre régional de décision PC Familles.

Trois collaboratrices de cette agence ont déposé leurs candidatures pour des postes au sein du CRD. Chacune partagera son taux d'activité entre le travail d'agence et celui du CRD dans le but d'offrir un service globalisé à la population du district.

Pour compenser les transferts au CRD, deux nouvelles collaboratrices ont été engagées pour effectuer le travail d'agence dès le 1<sup>er</sup> septembre. Une collaboratrice a quitté son emploi à l'automne et a été remplacée en début d'année 2017.

### Agences de Préverenges et St-Prex

Le personnel de ces deux agences est resté stable et il n'y a aucun élément particulier à relever.

## Formation

Comme chaque année, l'aVDAas, association du personnel des agences dans le canton, a mis sur pied une formation à l'attention de tout le personnel des AAS. Elle avait attiré à la Loi sur la partie générale des assurances (LPGA) et a été suivie par l'ensemble de notre personnel d'agence.

De plus, une nouvelle collaboratrice à l'agence de Morges a suivi une formation de base de l'aVDAas sur trois jours. Une autre collaboratrice a suivi une formation longue de généraliste en assurances sociales auprès de l'AVEAS. Cette formation donne une bonne vue d'ensemble des diverses assurances sociales et est requise pour tout collaborateur•trice d'agence. Cette formation est sanctionnée par un examen final et un certificat est décerné.

Il est à relever que la formation des nouveaux collaborateurs et collaboratrices se fait majoritairement à l'interne selon un plan de formation. Tout nouveau membre du personnel est encadré et formé par des personnes référentes en lien avec les prestations ou lois sociales afin d'acquérir toutes les compétences nécessaires au travail d'agence.

## CSR REVENU D'INSERTION

32

enquêtes

906

dossier traités

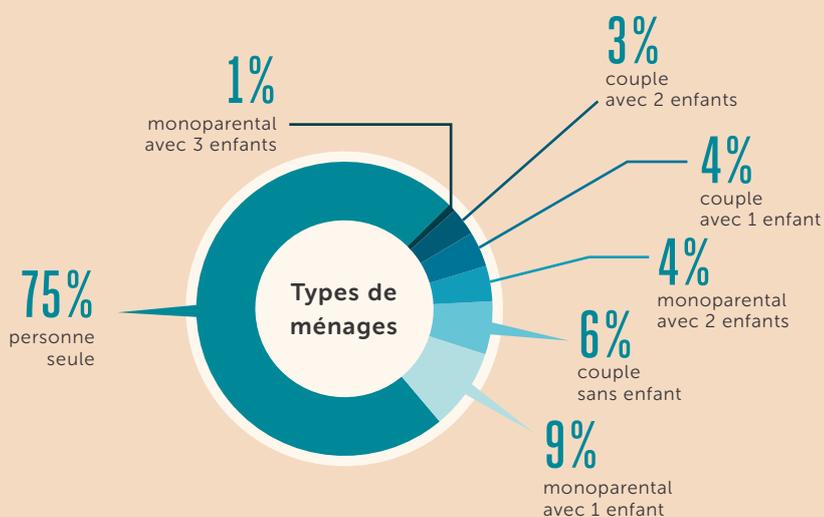
12'241

visites

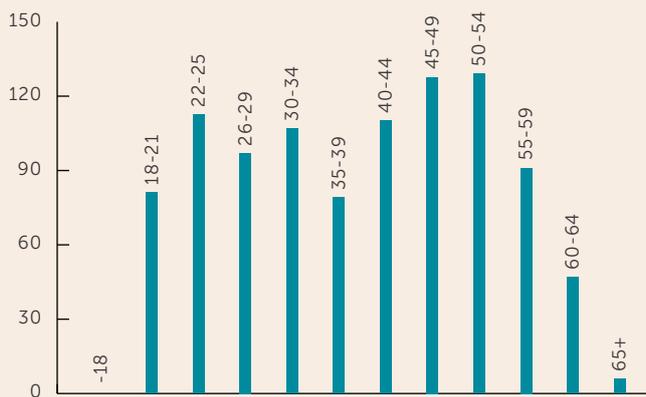
17'367

appels téléphoniques

### NOMBRE DE DOSSIERS PAR TYPE DE MÉNAGE



### ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES



**23'095'507** montant alloué pour l'aide sociale

**1'703** bénéficiaires dans le district

**397** mesures d'insertion

## AAS AGENCE D'AS

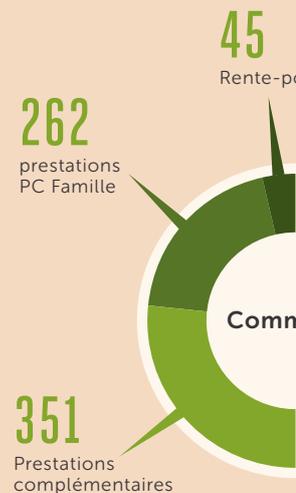
5

agences

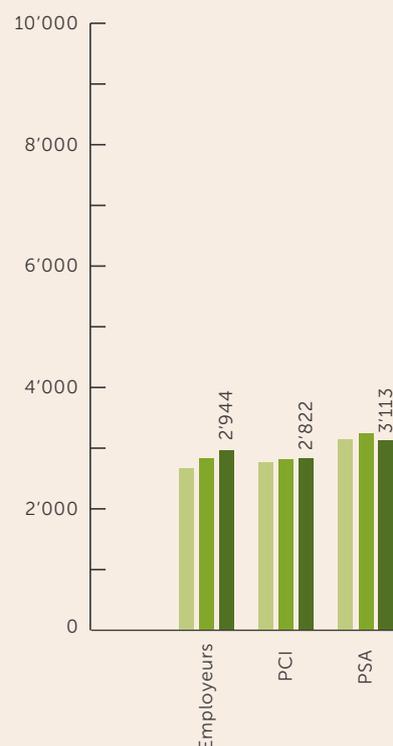
15'002

bénéficiaires subsides

### NOMBRE DE DEMANDES DE PRESTATIONS



### COMPTAGE DES DOSSIERS PAR LA CAISSE C



## SURANCE SOCIALES

415

bénéficiaires pour aide  
changement d'assurance LAMal

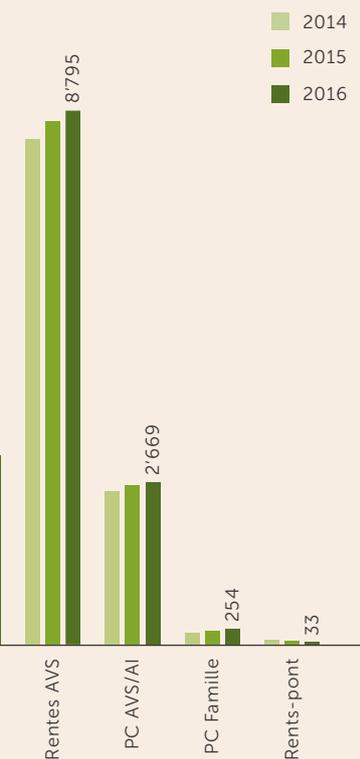
ont



663

Affiliations AVS

## ANTONALE VAUDOISE DE COMPENSATION



## AJEMA AFJ ACCUEIL DE L'ENFANCE

713

enfants chez AMF

46

nouvelles places d'accueil

2'724

contrats actifs

### NOMBRE D'HEURES D'ACCUEIL DU RÉSEAU AJEMA

310'657

accueil familial préscolaire

197'046

accueil familial parascolaire

Nombre  
d'heures  
d'accueil

864'930

collectif parascolaire

969'524

collectif préscolaire

### INFRASTRUCTURE



133 AMF

1'022

places d'accueil préscolaire y compris accueil familial

1'702

places d'accueil parascolaire y compris accueil familial



25

structures d'accueil



5

entreprises ou institutions membres du réseau AJEMA



37

communes du réseau

60'955

habitants au 31.12.15



28'509'522 CHF

coût global de l'accueil de jour (AJEMA)



## L'Accueil de l'enfance



Le réseau compte désormais près de 1'100 places d'accueil collectif et 22'342'157 d'heures facturées concernant tout type d'accueil confondus, soit 342'150 heures de plus que l'année passée.

Concernant les mutations du personnel en 2016, nous avons enregistré un départ au secrétariat AFJ. Un engagement a eu lieu pour remplacer cette secrétaire.

### L'Accueil familial de jour (AFJ)

Les coordinatrices de l'Accueil familial ont pour missions:

- L'autorisation et agrément de nouvelles Accueillantes
- La surveillance et le suivi des accueils au domicile de l'Accueillante
- La médiation entre les parents placeurs et les Accueillantes en cas de difficultés

Les coordinatrices sont au nombre de 3 pour 1,8 EPT.

Elles doivent donc assumer à la fois un travail administratif par la tenue et la mise à jour des dossiers des Accueillantes et une fonction d'éducatrice par l'évaluation des qualités d'accueil.

Avant d'accorder une autorisation provisoire d'accueil, une enquête socio-éducative est réalisée auprès des candidates afin d'évaluer à la fois le lieu d'accueil mais également leurs qualités professionnelles.

C'est au cours des visites de soutien et de suivi des placements au domicile des accueillantes que la qualité et les bonnes conditions d'accueil sont contrôlées. La médiation et les contacts avec les parents placeurs permettent d'éviter au mieux les situations conflictuelles ou les différends possibles entre les parties.

Les coordinatrices doivent donc faire preuve de résistance au stress, de pragmatisme mais aussi d'entregent et de di-



plomatie pour garantir l'équité envers tous les partenaires.

Une secrétaire est chargée de coordonner spécifiquement l'offre et la demande des enfants inscrits en liste d'attente.

Le nombre d'Accueillantes a évolué de la manière suivante au cours des 3 dernières années (situation au 31 décembre).

	2014	2015	2016
<b>Nombre d'Accueillantes</b>	131	141	133
<b>Nombre de démissions</b>	7	12	25
<b>Nombre d'agrément</b>	11	21	17

On peut également relever que depuis la mise en place du Réseau AJEMA en 2009, près de 60% des Accueillantes ont au moins 5 ans d'activité au sein de l'Accueil familial.

Les secrétaires administratives assurent un appui logistique prépondérant pour le bon fonctionnement du service. 3.50 EPT pour 5 collaboratrices.

**Leurs tâches sont multiples:** accueil des parents et des accueillantes, suivi administratif des dossiers, préparation des contrats d'accueil, y compris les revenus des parents, préparation de la facturation mensuelle automatisée et des éléments particuliers nécessaires pour la rémunération des Accueillantes.

**En décembre 2016, 713 contrats d'accueil étaient actifs dont:**

- 299 pour l'accueil préscolaire
- 414 pour l'accueil parascolaire

Nous constatons avec plaisir que malgré la légère baisse du nombre d'AMF, le nombre d'heures d'accueil proposé en 2016 par ces accueillantes est en légère progression par rapport à 2015. Au cours de l'année, plusieurs contrats peuvent être édités pour un même enfant, en raison d'une modification de la fréquentation, du revenu du ménage, de la composition familiale ou du type d'accueil (de préscolaire à parascolaire).

## Le Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

Au 31 décembre 2016, le Réseau AJEMA compte 37 communes et 25 entités d'accueil collectif préscolaire et parascolaire y compris l'accueil familial.

Le réseau est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le tableau ci-après présente les nombres de demandes en liste d'attente au cours des 5 dernières années.

### La liste d'attente du Réseau AJEMA

	DEMANDES LA 2012	DEMANDES LA 2013	DEMANDES LA 2014	DEMANDES LA 2015	DEMANDES LA 2016*
<b>Accueil préscolaire</b>	608	682	642	515	574
<b>Accueil parascolaire</b>	398	510	542	468	460
<b>Total</b>	<u>1'006</u>	<u>1'192</u>	<u>1'184</u>	<u>983</u>	<u>1'034</u>

\*État de la liste d'attente au 31.12.2016

Le nombre de demandes d'inscription en liste d'attente ne faiblit pas malgré le nombre de places et d'heures d'accueil en augmentation.

Il convient de mentionner que les enfants passant d'un accueil préscolaire à un accueil parascolaire doivent se réinscrire en liste d'attente centralisée et les places d'accueil sont réattribuées en fonction de critères de priorité.

Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur notre site internet. Les parents ont la possibilité de s'inscrire simultanément pour un accueil collectif et/ou un accueil familial. La date d'entrée souhaitée est évidemment très variable, allant de tout de suite à une année (pour un bébé à naître) voire deux ans (pour un accueil parascolaire).

La liste d'attente centralisée nécessite une mise à jour constante: pour les demandes de type parascolaire, les parents doivent confirmer leur demande tous les trois mois (par téléphone ou par courriel). Si les parents oublient de le faire, et avant que leur demande soit supprimée, ils sont contactés par courrier postal pour leur rappeler qu'il est nécessaire de renouveler leur demande.

Les demandes d'inscription de type parascolaire sont adressées au réseau au maximum une année avant le début de placement, et sauf situation particulière, il n'est pas nécessaire de confirmer la demande avant le début du placement.

## La réponse aux besoins de placement

Pour l'ensemble du réseau, l'évolution des heures d'accueil de 2012 à 2016 est indiquée dans le tableau ci-dessous. Par rapport à 2015, l'augmentation du nombre total d'heures d'accueil est de 7.22%.

		NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2012	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2013	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2014	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2015	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2016
<b>Collectif</b>	<b>préscolaire</b>	598'974	673'916	737'057	873'987	969'524
	<b>parascolaire</b>	567'753	648'288	712'003	774'088	864'930
<b>Accueil Familial</b>	<b>préscolaire</b>	317'530	316'529	323'789	314'213	310'657
	<b>parascolaire</b>	129'002	164'675	174'849	198'990	197'046
<b>Total</b>		<u>1'613'259</u>	<u>1'803'408</u>	<u>1'947'698</u>	<u>2'161'278</u>	<u>2'342'157</u>

Au 31 décembre 2016, 2'724 contrats d'accueil étaient actifs et répartis de la manière suivante selon le type d'accueil:

		CONTRATS 2012	CONTRATS 2013	CONTRATS 2014	CONTRATS 2015	CONTRATS 2016
<b>Collectif</b>	<b>préscolaire</b>	508	533	583	671	723
	<b>parascolaire</b>	841	993	1'081	1'183	1'288
<b>Accueil Familial</b>	<b>préscolaire</b>	276	304	304	276	299
	<b>parascolaire</b>	371	351	376	411	414
<b>Total</b>		<u>1'996</u>	<u>2'181</u>	<u>2'344</u>	<u>2'541</u>	<u>2'724</u>

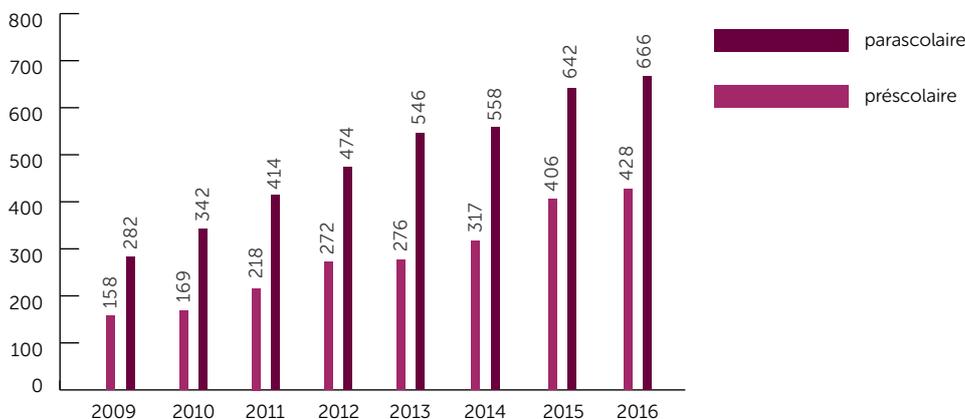
Il convient de parler de contrats d'accueil et non pas de nombre d'enfants accueillis, car certains d'entre eux bénéficient de plusieurs types d'accueil (collectif et Accueil Familial) et donc de plusieurs contrats.

**Poursuivant la mise en œuvre de son plan de développement, de nouvelles places d'accueil collectif ont été créées en 2016:**

- 22 places d'accueil en préscolaire CVE-Silasol à Échichens
- 24 places d'accueil en parascolaire aux Guiffettes à Préverenges



L'augmentation des places d'accueil de 2009 à 2016 est indiquée dans le tableau ci-dessous, soit une augmentation de 654 places en accueil collectif depuis la mise en place du réseau en 2009.



Il est nécessaire de souligner l'augmentation continue des places d'accueil depuis 2009, en 8 ans, le nombre de places d'accueil tous types confondus a plus que doublé.

Pour l'Accueil familial de jour, l'évolution s'est faite de la manière suivante depuis 2012: alors que le nombre d'accueillantes est relativement stable entre 2012 et 2016, on peut relever que les heures d'accueil ont elles, progressé de manière continue:

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre d'AMF au 31.12</b>	129	127	131	141	133
<b>Nombre de places autorisées</b>	428	415	592	453	421
<b>Accueil supplémentaire à midi</b>	142	151	165	174	159

## Conventions inter-réseaux

Le Réseau AJEMA est signataire de 7 conventions inter-réseaux avec les réseaux au nord, à l'ouest et à l'intérieur de son périmètre. Au total, ces conventions inter-réseaux concernent 130 communes.

### Il s'agit des réseaux suivants:

- AJERCO (Cossonay et environs)
- AJOVAL (Orbe – La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland – Prangins et environs)

Ces conventions inter-réseaux ont pour objectifs de faciliter la vie des parents et de permettre le placement d'un enfant hors de son réseau de domicile. En 2016, les réseaux partenaires ont consommé 29'867 heures, soit 1.3% des heures proposées par le Réseau AJEMA.

Heures consommées par les enfants des réseaux partenaires dans le Réseau AJEMA:

	HEURES D'ACCUEIL	EN % DES HEURES TOTALES
2012	35'933	2.2%
2013	10'974	0.6%
2014	28'633	1.5%
2015	27'229	1.3%
<b>2016</b>	<b>29'867</b>	<b>1.3%</b>

Heures consommées par les enfants du Réseau AJEMA dans les réseaux partenaires:

	HEURES D'ACCUEIL	EN % DES HEURES TOTALES
2011	42'189	2.6%
2012	63'620	3.5%
2013	55'235	2.8%
2014	58'666	2.7%
<b>2015</b>	<b>52'075</b>	<b>2.2%</b>

## Collaboration avec les entreprises

Le Réseau AJEMA poursuit également sa collaboration avec les entreprises Credit Suisse (CS), l'Institution de Lavigny, Romande Énergie, l'Établissement hospitalier de la Côte (EHC), et dès 2016 avec la Fondation SILO. Ces entreprises membres du réseau participent financièrement à son coût lors du placement des enfants de ses employés.

Le nombre d'heures d'accueil facturées aux entreprises pour ces enfants est le suivant:

	HEURES D'ACCUEIL	EN % DES HEURES TOTALES
2011	11'952	0.9%
2012	17'146	1.1%
2013	29'804	1.7%
2014	37'172	1.9%
2015	44'314	2.1%
<b>2016</b>	<b>43'040</b>	<b>1.8%</b>

## Aspects financiers du Réseau AJEMA la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

Les tarifs du réseau AJEMA sont les suivants:

TYPE D'ACCUEIL	TARIF MINIMUM CHF/JOUR	TARIF MAXIMUM CHF/JOUR
<b>Collectif préscolaire</b>	20.00	125.00
<b>Collectif parascolaire</b>	18.00	105.00
<b>Accueil familial</b>	18.00	85.00

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> août 2011, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) accorde une subvention ordinaire de 22 % de la masse salariale brute du personnel éducatif. Le salaire des stagiaires, auxiliaires éducatifs et des apprentis Assistants sociaux éducatifs (ASE) sont pris en compte pour le calcul de la subvention FAJE.



Les comptes du réseau ont évolué de la manière suivante de 2012 à 2016. Les montants indiqués comprennent la part administrative de la gestion du réseau qui est répartie entre les 3 types d'accueil en fonction du nombre d'heures.

Ainsi que de la participation des entreprises, des montants dus ou perçus des réseaux signataires ainsi que d'éventuelles régulations, la part à charge des communes a évolué de la manière suivante de 2012 à 2016.

	2012	2013	2014	2015	2016			
					Total	AFJ	Collectif préscolaire	Collectif parascolaire
<b>Charges totales</b>	19'023'141	19'913'675	21'637'377	26'056'017	28'509'522	4'943'947	13'703'060	9'862'515
<b>Charges administration réseau</b>	-	378'072	507'683	535'972	507'044	109'911	209'888	187'245
<b>Charges inter-réseaux</b>	146'089	290'637	234'956	260'567	225'793	48'945	93'466	83'383
<b>*Régulation charges antérieurs</b>	-	-	383'710	-	32'500	7'045	13'453	12'002
<b>Produits FAJE/OFAS</b>	3'342'864	3'063'484	3'362'677	4'127'576	4'368'179	508'606	2'481'303	1'378'270
<b>Produits parents</b>	7'618'174	8'556'431	9'643'070	11'420'941	12'379'143	2'406'459	5'481'463	4'491'221
<b>Produits entreprises</b>	56'352	89'722	108'039	185'587	245'828	53'287	101'759	90'781
<b>Produits autres réseaux</b>	120'942	147'118	117'689	119'034	134'620	29'181	55'725	49'714
<b>Autres produits (Remb. APG/SESAF...)</b>	-	-	-	-	823'742	82'891	460'327	280'524
<b>* Régulation produits antérieurs</b>	111'075	-	-	-	24'947	-	-	-
<b>Charges à répartir</b>	<b>7'919'822</b>	<b>8'708'525</b>	<b>9'532'251</b>	<b>10'999'418</b>	<b>11'298'399</b>	<b>2'029'422</b>	<b>5'439'289</b>	<b>3'854'634</b>
<b>Contribution socle CHF/habitant</b>	13.798	15.055	15.507	18.857	18.577			

\* Afin de retrouver les montants correspondants au compte: 71007.4525.00, le tableau indique désormais les régulations des années antérieures.

En tenant également compte de tous les éléments financiers énumérés ci-dessus, le coût du déficit horaire facturé aux communes par type de prestation a évolué de la manière suivante de 2012 à 2016. La baisse du coût du déficit horaire pour l'AFJ s'explique principalement par une hausse substantielle de la participation de la FAJE.

TYPE D'ACCUEIL	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Collectif préscolaire</b>	4.73	4.46	4.74	5.34	5.18
<b>Collectif parascolaire</b>	4.23	4.42	3.77	4.21	4.04
<b>Accueil familial</b>	4.33	4.26	4.18	4.31	3.55



En tenant compte uniquement des charges liées au fonctionnement des structures (sans les coûts administratifs du réseau et autres) le coût horaire évolue de la manière suivante entre 2012 et 2016:

## Accueil collectif préscolaire

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Charges totales</b>	8'151'423	8'237'317	9'469'745	12'308'622	13'703'060
<b>Heures facturées</b>	598'974	673'916	737'057	873'987	969'524
<b>Coût horaire</b>	13.61	12.22	12.85	14.08	14.13

## Accueil collectif parascolaire

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Charges totales</b>	6'334'306	6'994'545	7'361'193	8'738'138	9'862'515
<b>Heures facturées</b>	567'753	648'288	712'003	774'088	864'930
<b>Coût horaire</b>	11.16	10.79	10.34	11.29	11.40

## Accueil familial pré et parascolaire

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Charges totales</b>	4'537'412	4'681'813	4'806'439	5'009'256	4'943'947
<b>Heures facturées</b>	446'535	481'204	498'638	513'203	507'703
<b>Coût horaire</b>	10.16	9.73	9.64	9.76	9.73

## Conclusions

Mille et un mercis aux directrices de structures, aux coordinatrices AFJ, aux responsables de l'administration, au personnel éducatif des structures, au personnel auxiliaire, aux Accueillantes en Milieu Familial, aux membres des comités dévoués, passionnés et bien souvent bénévoles. Tous et toutes permettent par leur engagement de chaque jour d'assurer un accueil de qualité aux enfants de la région Morges Aubonne. Sans oublier les délégués des Municipalités qui accordent leur confiance au réseau, et qui soutiennent en particulier les projets de mise en place de nouvelles structures d'accueil ou l'extension de places d'accueil dans les structures existantes.

## Comptes d'exploitation 2016

	RI	AFJ	AAS	AJEMA	2016	2015
<b>Charges</b>						
Charges de personnel	4'077'159	4'821'583	1'972'426	454'781	11'325'949	10'921'665
Charges administration et informatique	284'172	80'340	136'762	55'358	556'632	584'817
Charges de locaux	356'160	41'024	213'012	22'797	632'993	619'029
Amortissements	34'272	–	32'709	–	66'981	70'353
Remboursement participation et/ou subvention	–	–	–	–	–	10'768
Attribution aux fonds et financements spéciaux	44'613	1'000	35'432	3'483	84'527	207'397
<b>Total Charges de fonctionnement</b>	<b>4'796'375</b>	<b>4'943'947</b>	<b>2'390'341</b>	<b>536'419</b>	<b>12'667'083</b>	<b>12'414'029</b>
Remboursement fonds tiers	23'095'507	–	–	14'984'411	38'079'918	35'739'050
<b>Total Charges y. c. fonds tiers</b>	<b>27'891'882</b>	<b>4'943'947</b>	<b>2'390'341</b>	<b>15'520'830</b>	<b>50'747'000</b>	<b>48'153'079</b>

## Revenus

Indemnités et recettes diverses	70'920	62'813	121'618	29'375	284'726	192'344
Participation des parents	–	2'406'459	–	–	2'406'459	2'376'724
Participation des entreprises	–	–	–	245'828	245'828	185'587
Subventions communales	51'949	–	1'918'128	11'433'019	13'403'096	13'024'496
Autres subventions (cantonales, fédérales)	4'672'341	2'454'597	350'595	3'812'608	11'290'142	11'085'594
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	1'165	20'078	–	–	21'243	71'453
<b>Total Revenus de fonctionnement</b>	<b>4'796'375</b>	<b>4'943'947</b>	<b>2'390'341</b>	<b>15'520'830</b>	<b>27'651'493</b>	<b>26'936'199</b>
Subventions fonds tiers	23'095'507	–	–	–	23'095'507	21'216'880
<b>Total Revenus y. c. fonds tiers</b>	<b>27'891'882</b>	<b>4'943'947</b>	<b>2'390'341</b>	<b>15'520'830</b>	<b>50'747'000</b>	<b>48'153'079</b>

## Bilan 2016

	31.12.2016	31.12.2015
<b>Actifs</b>		
Caisse	2'131	1'935
Banques	2'789'643	2'938'864
Régulations financement	44'299	281'739
<b>Liquidités</b>	<b>2'836'073</b>	<b>3'222'538</b>
Débiteurs	248'338	279'530
Actifs transitoires	241'570	166'053
<b>Réalisables à court terme</b>	<b>489'908</b>	<b>445'583</b>
Placement du patrimoine financier	53'885	53'879
Investissements mobiliers	81'807	105'916
Investissements informatiques	38'813	58'219
<b>Immobilisés</b>	<b>174'504</b>	<b>218'014</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>3'500'485</b>	<b>3'886'135</b>

	31.12.2016	31.12.2015
<b>Passifs</b>		
SPAS - Prestations RI	1'165'067	824'012
Créanciers AVS-LAA-LPP-IS	33'379	27'029
Créanciers autres	327'405	219'040
Compte courant des paiements	101'415	1'307'4129
Régulations financement	414'999	0
Passifs transitoires	45'800	140'689
<b>Créanciers</b>	<b>2'088'065</b>	<b>2'518'182</b>
Fonds à disposition CSR	6'529	7'547
Gestion des fonds privés	3'521	20'195
Dons pour le service social	430	430
Fonds caisse à café du personnel	0	4'365
<b>Fonds étrangers</b>	<b>10'480</b>	<b>32'537</b>
Fonds de réserve selon directives SPAS	599'740	569'750
Fonds de réserve AFJ	6'206	6'206
Fonds de réserve AJEMA	75'304	75'304
Fonds de réserve AAS	33'291	22'497
Fonds de réserve CSR	92'883	92'883
Fonds de réserve des communes hors LASV/LOF	55'871	57'036
Fonds de réserve pour achat informatique	339'362	321'500
Réserve pour créances douteuses	17'753	40'993
Fonds de réserve pour assistance juridique	2'000	0
Provision solde heures supplémentaires et vacances	179'530	159'731
<b>Financements spéciaux et fonds de réserve</b>	<b>1'401'940</b>	<b>1'335'415</b>
<b>Total du passif</b>	<b>3'500'485</b>	<b>3'886'135</b>

Au Conseil intercommunal de  
**L'Association Régionale pour l'Action  
Sociale Morges – Aubonne - Cossonay  
(ARASMAC)**

**Morges**                      **2016**

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mai 2017/hl

Affaire traitée par Révision/GRD

## RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges – Aubonne Cossonay (ARASMAC), comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016, dont :

- le total du bilan s'élève à	Fr. 3'500'484.78
et dont :	
- le compte de fonctionnement présente pour l'exercice 2016 des charges et des revenus d'un montant de	Fr. 27'651'493.36

Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre auditeur. Dans son rapport du 27 avril 2016, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association intercommunale et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la Loi sur les communes du 28 février 1956 et au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

L'organe de révision

**Ofisa S.A.**



A. Graden

Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



A. Cottier

Expert-réviseur agréé

Ofisa S.A.

Lausanne  
Ch. des Charmettes 7  
Case postale 7063  
CH-1002 Lausanne  
Tél. +41 21 341 81 11  
Fax +41 21 311 13 51

Genève  
Place de Saint-Gervais 1  
CH-1201 Genève  
Tél. +41 22 311 24 66

Sion  
Av. de la Gare 16  
Case postale  
CH-1951 Sion  
Tél. +41 27 323 78 18

 **EXPERT  
SUISSE** Membre  
Membre  
Membre

 **agn**

Email fidu@ofisa.ch • www.ofisa.ch

# Services sociaux privés spécialisés

## Consultants dans le cadre du CSR

L'ARASMAC remercie ces Services et leurs collaborateurs•trices pour toutes les prestations offertes à la population de notre région. Leurs activités constituent incontestablement un plus pour l'action sociale et nous leur en sommes reconnaissants.

Nous vous invitons à visiter directement les sites Internet respectifs, ce qui vous permettra de consulter l'ensemble des activités proposées par les services privés collaborants et consultants, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires.

Nous les remercions tous chaleureusement de leur engagement en faveur de la population de région Morges-Aubonne-Cossonay.

## Consultants et sites Internet

Bureau d'information Femmes (BIF)	<a href="http://www.bif-vd.ch">www.bif-vd.ch</a>
Caritas Vaud	<a href="http://www.caritas-vaud.ch">www.caritas-vaud.ch</a>
Centre social Protestant (CSP)	<a href="http://www.csp.ch">www.csp.ch</a>
Croix-Rouge vaudoise	<a href="http://www.croixrougevaudoise.ch">www.croixrougevaudoise.ch</a>
Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)	<a href="http://www.fva.ch">www.fva.ch</a>
Pro Senectute Vaud	<a href="http://www.vd.pro-senectute.ch">www.vd.pro-senectute.ch</a>

## Relations avec les partenaires et le réseau local

Service d'Aide Familiale Morges et environs	<a href="http://www.safmorges.ch">www.safmorges.ch</a>
Office régional de placement (ORP)	<a href="http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/">www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/</a>
Association régionale pour l'accueil de l'enfance	<a href="http://www.arae.ch">www.arae.ch</a>
Entrée de secours (EdS)	<a href="http://www.entree-de-secours.ch">www.entree-de-secours.ch</a>
Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)	<a href="http://www.oseo-vd.ch">www.oseo-vd.ch</a>
Fondation Le Relais	<a href="http://www.relais.ch">www.relais.ch</a>
Espace prévention	<a href="http://www.espace-prevention.ch">www.espace-prevention.ch</a>

# Conclusions

## Missions de l'ARASMAC

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers ses services (CSR, AAS, Enfance) en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique.
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale** sur le développement d'une région.
- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux** par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les commentaires du présent rapport permettront, nous l'espérons, de mieux comprendre ce que veulent dire:

## Prévention

## Reconnaissance des effets de l'action sociale

## Coordination

## Évolution des besoins sociaux

## Prestations sociales

Merci encore à tous les collaborateurs et collaboratrices qui, par leur travail, leur assiduité et leur savoir-faire, contribuent à accomplir ces missions pour le bien de nos usagers.

Merci aussi aux représentants politiques, à toutes les personnes qui de près ou de loin soutiennent nos actions et permettent de poursuivre nos objectifs qui sont toujours de placer le client au centre de nos préoccupations.

ARASMAC  
Directeur  
D. Vouillamoz  
Morges, avril 2017



## ARASMAC

Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay  
Rue de Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1  
T +41 21 804 98 98 | F +41 21 804 98 05 | arasmac@vd.ch



## CSR

Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay  
Rue de Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1  
T +41 21 804 98 98 | F +41 21 804 98 05 | csr.morges@vd.ch

## AAS d'Aubonne

Agence d'Assurances Sociales | Rue Trévelin 38 | Case postale 18 | 1170 Aubonne  
T +41 21 831 00 31 | aas.aubonne@vd.ch

## AAS de Cossonay

Agence d'Assurances Sociales | Rue des Laurelles 5 | Case postale 92 | 1304 Cossonay  
T +41 21 804 98 70 | F +41 21 804 98 69 | aas.cossonay@vd.ch



## AAS de Morges

Agence d'Assurances Sociales | Avenue de Lonay 2 bis | 1110 Morges  
T +41 21 828 04 60/+41 21 828 04 70 | F +41 21 828 04 71 | aas.morges@vd.ch

## AAS de Préverenges

Agence d'Assurances Sociales | Route d'Yverdon 8 | Case postale 9 | 1028 Préverenges  
T +41 21 801 73 74 | aas.preverenges@vd.ch

## AAS de Saint-Prex

Agence d'Assurances Sociales | Chemin de Penguey 8 | 1162 Saint-Prex  
T +41 21 806 37 44 | aas.stprex@vd.ch



## AJEMA-AFJ

Pour nous écrire: Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1  
Pour passer nous voir: Rue des Fossés 4 | C.C. Charpentiers - 1<sup>er</sup> étage | 1110 Morges  
T +41 21 823 03 69 | secretariat-afj@ajema.ch